## L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

**CONDITIONS:**

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaitre son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.


POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le bateau à vapeur **HENRY CLAY**, capitaine John A. Holton, partira pour la susdite destination et les postes intermédiaires, mardi 5 du courant. Pour du menu fret ou passage, s'adresser à bord, ou à [2 mai] FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur, bon marcheur, HOMER, capitaine W. Gay, ayant la plus grande partie de sa cargaison prêt à être embarquée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, soit sur le pont ou dans la chambre, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
23 avril Nouvelle Levée, no. 28 et 29.

POUR ST. LOUIS.

Le bateau à vapeur MOGOL, capitaine Hunt, est maintenant en déchargement, et sera prêt à prendre du fret lundi; ayant de la une grande partie de son chargement engagée, il partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemes. S'adresser à bord ou à (1 mai) FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison. S'adresser à bord; ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.
*A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.*

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.

*Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J. D. Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.*
30 avril Wm BAGLEY, agent.

POUR VICKSBURG.

Le bateau à vapeur paquebot ARCONA, capitaine Shepherd, partira pour la susdite destination et les postes intermédiaires, Vendredi suivant, à 4 heures P M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
30 avril Nouvelle Levée no 28 et 29.

POUR TABASCO.

La goélette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. *Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à*
FRATS & FILS.
2 mai no 62 rue Ste. Anne.

POUR LA MOBILE—(par le fleuve).—La goélette paquebot CORA, capitaine Carson, est maintenant prête à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la Douane, ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR PHILADELPHIE.—La goélette fine voilière ELIZABETH & REBECCA, capitaine Burrows, peut recevoir 6 ou 8 passagers. Le départ est fixé à samedi prochain. S'adresser à bord, vis à vis la rue Girod, ou à
TOURNE & BECKWITH.
1 mai

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

La goélette paquebot SARAH, capitaine Muldrum, est à présent prête à prendre charge et partira incessamment, pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH.
30 avril Nouvelle Levée no 28 et 29.

POUR LA MOBILE.

La goélette paquebot MONTGOMERY, capitaine A. Smith, est à présent prête à prendre charge et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au chemin à coulisses ou à
TOURNE & BECKWITH,
30 avril *Nouvelle Levée no 28 et 29.*

POUR BORDEAUX.—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, attendu de jour en jour, repartira pour cette destination, quinze jours après son arrivée. Ce navire neuf doublé et chevillé en cuivre, a une dunette élégante et commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à
28 av THOS. BARRETT & co.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

La Barge No. 4, partira du Bassin, le jeudi 30 du courant, à 6 heures du soir. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
WM. BAGLEY, Agent.
29 avril

POUR LE HAVRE.

Le navire ST. LAWRENCE, capitaine Chase, ayant la majeure partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour passage seulement ayant des emménagements supérieurs. S'adresser à bord ou à
29 avril P. J. TRICOU.

POUR MATAGORDA OU POINTE COXE.

La goélette neuve fine voilière SPARTACUS, chevillée en cuivre, capitaine Condin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant des emménagemens supérieurs, s'adresser à
WILLIAM BRYAN.
24 avril rue de la Commune no 19.

POUR LA MOBILE—(par le fleuve)—La goélette PEROU, capitaine Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et embarquant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
24 av Nlle. Levée, nos. 28 et 29.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire MARATHON, capitaine R. Elfridge; ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le dit port.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
LAMBETH & THOMPSON,
23 avril rue St. Charles.

POUR TAMPICO.

La goélette AMERICAINE BEE, capitaine Hall, ayant la majeure partie son chargement engagée partira sous peu. Pour le reste du fret et passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à
23 avril GARCIA BUYO & Co.

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

Le paquebot goélette FANCY, capt Andrews, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
23 avril Nouvelle Levée, no 28 et 29.

A FRETER OU A LOUER.

La goélette fine voilière CAROLINE, capitaine Bickam, doublée, clouée et chevillée en cuivre, du port d'environ 800 barils. S'adresser à
22 avril] JOHN CROSBY, rue de la Douane, no 16.

POUR TAMPICO.

La goélette fine voilière SOPHIA, capitaine Cunningham, A 1 dans les compagnies d'assurance, doublée, clouée et chevillée en cuivre, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des emménagemens supérieurs s'adresser à bord ou à (21 a) HARRISON BROWN & Co.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—Le paquebot régulier, goélette SARAH, capitaine Stone, ayant à bord la moitié de son chargement partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à
TOURNE & BECKWITH,
21 avril N le. Levée, no. 28 & 29.

POUR APALACHICOLA—Le paquebot régulier, goélette ATLANTIC, capitaine Sawyer, ayant une partie de sa cargaison engagée et se rendant à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
21 avril Nlle. Levée, no. 28 & 29.

POUR BRAZORIA, (Texas.)—Le paquebot régulier, goélette SAN FELIPE, capitaine S Fuller Pour fret ou passage, ayant des emmenagements très élegans, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou, rue de Chartres, No. 60 à
18 avril E. W. GREGORY.

POUR LE HAVRE.

Le navire NORTH AMERICA, capt Heath, ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier A. I. MARGARET SCOTT, capitaine Sunt, sera promptement expédié pour la susdite destination. Pour fret de 100 ou 200 balles de coton, s'adresser à
TH. NICOLET & Co.,
7 avril rue Bienville no 26.


## VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 9 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett:

1o. *Les deux tiers indivis d'une* HABITATION SUCRERIE, avec moulin à vapeur, *située dans la paroisse* St. Charles, à 11 lieues au dessus de la ville et du même bord, ayant 19 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur; ensemble, avec 51 esclaves de différens âges et sexes, et les animaux et outils aratoires pour son exploitation.

2o. Une autre HABITATION SUCRERIE, avec moulin à vapeur, *située dans la paroisse* St. Charles, à 11 lieues au dessus de la ville et du même bord, ayant 19 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur; ensemble, avec 51 esclaves de différens âges et sexes, et les animaux et outils aratoires pour son exploitation.

3o. Une terre de 5 arpens de face, sur 40 de profondeur, située à la Fausse Rivière (quartier du Poulailler), paroisse de la *Pointe-Coupée*.

4o. Neuf terrains situés au faubourg Lacourse, formant l'encoignure des rues Constance et du Bassin.

5o. Une maison en briques et à étage, située rue Royale, no 331, dans le bloc des architectes.

6o. Huit esclaves, domestiques des deux sexes.

7o. 12 actions du Canal Barataria, $1,200 payées.

8o. 16 actions des Architectes de la Nouvelle Orléans, $1000 payées.

Conditions: Les habitations payables à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit. Les 9 terrains à 6, 12, 24 et 30 mois de crédit. La maison, rue Royale, à 6, 12 et 24 mois de crédit. Les esclaves à 6 et 12 mois; et les actions à 6 mois. Le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à huit pour cent par an. 2 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.
*Succession d'Henry Babcock.*

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu mardi, 5 mai 1835, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, faubourg Ste. Marie, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de feu Henry Babcock, savoir; deux actions de la compagnie d'assurance de l'Etat de la Louisiane, et vingt actions de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Conditions—60 jours de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 21 avril

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 5 mai 1835, à midi précis, à la Bourse d'Hewlett:

Un terrain situé au faubourg Montreuil, rue Désirée, no 5, mesurant 53 pieds de face à la susdite rue, sur une profondeur de 120 pieds. Il existe sur ce terrain une maison presque neuve, mesurant 32 pieds 5 pouces carrés et divisée en cinq appartemens, puits, latrines etc.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, not pub aux frais des acquereurs. 22 avril

BEAUX LOTS DE TERRE A VENDRE.
PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu mardi, 12 mai prochain à midi, au café de l'Arcade, faubourg Ste. Marie, dix neuf lots de terre de grande valeur, d'ordre des héritiers tous majeurs de feu Zenon Satilet, savoir:

1. Six lots de terre situés au faubourg Saulet, dans Pilet no 12, compris entre les rues Edouard, Annonciation Constance et Estelle, désignés par les nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces face à la rue Edouard, sur une profondeur irrégulière, variant de 200 pds. 10 pouces à 99 pds. 1 pouce, le lot no. 1 faisant encoignure des rues Edouard et Constance, ensemble les batisses et ameliorations qui se trouvent sur chacun des dits lots de terre.

2. Deux autres lots situés au même faubourg, dans Pilet no 42, compris entre les rues Calliope; Apollon et Bacchus, et le Cours des Tritons, désignés par les nos 1 et 2, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Apollon, sur 127 pieds de profondeur, le lot no 2, faisant encoignure aux rues Apollon et Calliope, ensemble les édifices et améliorations qui se trouvent dessus.

3. Et onze autres lots de terre situés au faubourg Lacourse, dans Pilet no 95, compris entre les rues Bacchus, Thalie et Erato, et le Cours des Dryades, désignés par les nos 1 à 11 inclusivement.

Les nos 1, 2, 3, 4, et 6, mesurant chaque 32 pieds de face à la rue Bacchus, sur 127 pieds de profondeur, le lot no 1 forme l'encoignure des rues Bacchus et Erato.

Les lots no, 8, 9, 10 et 11, mesurant chaque 31 à 32 pieds de face à la rue Thalie, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le no 7 mesure 31 pieds 11 pouces face à la rue Erato sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Tous ces terrains seront vendus conformément aux plans dressés par Jos. Pilié, voyer de la ville, et qui seront exposés au café de l'Arcade avant la vente.

Conditions: un tiers au 9 février 1836, un tiers au 9 février 1837, et un tiers au 9 février 1838, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, avec clause pénale de dix pour cent d'intérêt, à défaut de paiement des billets aux échéances.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. O. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 30 av—6

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 28 mars 1835, il sera vendu le mardi 5 mai prochain, à midi à la Bourse Hewlett, l'esclave ci après, dépendant de la succesion de feu Alexander Delhommer, savoir:

Joé, âgé de 25 ans, nègre de champ, maronneur.

Conditions: la moitié payable le 1er mars 1836; et l'autre moitié le 1er mars 1837, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 12 mars 1835, il sera vendu le samedi 9 de mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, pour opérer un partage entre les sieurs Joseph Dufossat et Basile Beauregard, administrateurs des biens de ses enfans mineurs.

Une terre établie en briqueterie, située dans la paroisse St. Tammany; au lieu dit Bonfouca, entre les bayous Paquet et Liberté; le tout conformément au plan dressé par A. d'Hébécourt, *député voyer de la Nouvelle Orléans*, le 6 décembre 1834; lequel est déposé au magasin des susdits encanteurs et sera exhibé au moment de la vente.

Conditions: 1, 2 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 7 avril

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu lundi 29 mai prochain sur les lieux, à midi, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves de cette paroisse en date du 21 avril 1835, les propriétés suivantes dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feue Dme. Marie Meunette de la Ronde et son époux, Mr. Casimir Lacoste, savoir:

1o. La moitié indivise d'une Habitation établie en Sucrerie, située en cette paroisse, à 5 milles au dessous de cette ville, *rive droite du Mississipi*: mesurant 28 arpens de face au fleuve, sur 50 arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la propriété appartenant à Mr. Fazende, et dans la partie inférieure par la propriété appartenant à M. Casimir Lacoste, et tous les animaux, ustensiles, bâtisses, outils aratoires, etc. appartenant à la dite habitation. Ensemble avec la moitié indivise de 39 esclaves attachés à la dite habitation, savoir: Basile, nègre de 70 ans; Ned, de 80 ans; Jasmin, de 60 ans; Harry, de 20 ans; Congo, de 60 ans; Charl s, de 30 ans; Joseph Latourche, de 40 ans; Louis, de 30 ans; Edmond, de 25 ans; Joshua, de 50 ans; vieux Louis, de 70 ans; Lindor, de 41 ans; Gilbert, de 35 ans; Simon, de 80 ans; Voltaire, de 33 ans; Raimond, de 25 ans; Antony, de 40 ans; Jean Louisa, de 40 ans; Tom, de 34 ans; Tom, mulâtre de 70 ans; Mill, de 35 ans; Léon, de 40 ans; Marie de 40 ans; Phrosine, de 35 ans; Maraya, de 40 ans; Big Mary, de 40 ans; Sophie, de 12 ans; Reuben, de 35 ans; Pierre, de 70 ans; Antonio, de 35 ans, Harichim, de 2 ans; Zacharie, de 35 ans; Polydore, de 55 ans; Pierre, de 55 ans; Frank, de 22 ans; Jerry, de 25 ans; Wallis, de 23 ans; Ellick de 22 ans; Old Ellick, de 44 ans.

Conditions: la moitié indivise de l'habitation, les esclaves et les animaux ci-dessus sera vendue en un seul lot, à un et deux ans de terme; en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Les 16 esclaves suivans, savoir: Daniel, nègre âgé de 40 ans; Santi, de 35 ans; Ellick, de 40 ans; Dick, de 50 ans; Auguste, de 63 ans; Vulcain, de 35 ans; Bill, de 40 ans; William, de 32 ans; Jean, de 32 ans; Augustin, de 2 ans; Charlot de 14 ans; Rosecopan, négresse âgée de 40 ans; Léocadie, de 22 ans; Polly, de 45 ans; Angèle, de 14 ans; Marie Martin, de 35 ans.

Conditions: les esclaves ci dessus seront vendus, un par un, à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire public. 23 avril 9,2ps

AVIS.—Tous ceux qui ont des reclamations à faire contre la succession de feu Magdeleine Brazier, f. d. c. I. sont requis de se présenter immédiatement au soussigné, exécuteur testamentaire, demeurant à l'encoignure des rues Philippa et Perdido.
1 mai—10 ISIDORE HONORE.

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second et le plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
23 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

TRAITES—Billet d'échange sur Londres, pour 2498 livres sterling, à vendre par
LAMBETH & THOMPSON, 18, rue St. Charles.
8 avril

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marche du Mexique, consistant principalement en pots à ances, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaques &c. 30 ballots consistant aussi en carafes, verre taillé verres do. &c, sujets au remboursement des droits.

Faïence—150 ballots assortis choisis expressément pour le marche du Mexique, à vendre par
JAMES M. CROSBY.
9 avril— rue de Chartres no. 40.

VINGT actions de la Banque de l'Union, à vendre par
25 av ED. GUTTSCHALK, courtier.

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Jacques—*Succession de feu Patrick Uriell*—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacques, en date de ce jour, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, le lundi 25 jour du mois de mai prochain, à dix heures du matin,

Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la profondeur qui peut y appartenir; ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.

Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et huit jours après, savoir: le premier jour du mois de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blanche, encanteur, vingt neuf esclaves attachés à la dite habitation.

Conditions: L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente.

Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, payables au bureau de Peyroux, Rivarde & co, à la Nouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privilège sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Séghers notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le juge de la paroisse St. Jacques.

Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.
28 av—24 L. M. TANKY, juge.

ANIMAUX EPAVES—Arrêtés et conduits à l'écurie rue Girod No. 121, près du corps-de-garde.

Le 20 avril—Un cheval chatain brun, sans queue, non ferré, pas de marque.

Le 26 avril—un cheval chatain foncé, queue courte, ferré des 4 pieds, pas de marque.

Le 28 avril—Un petit cheval sorrel, pied droit de derrière blanc, le gauche ayant des taches fortement prononcées, marqué au côté droit A I, queue courte et point ferré.

Les propriétaires des susdits animaux sont par le présent avertis de les retirer en payant les frais d'entretien, d'avis et autres, sans quoi ils seront vendus conformément aux ordonnances de la Corporation, par P. A. Guillotte, encanteur public, le 1er. samedi qui suivra le 10e. jour de la publication du présent. G ASBRIDGE,
30 avril—10 commissaire et syndic.

AVIS.

LABORDE FRERE, Selliers et Carrossier, rue de Chartres, no. 154, viennent de recevoir directement de Paris, par le navire Senator, un assortiment de harnais, pour voiture et cabriolets, selles plastiques, dito à l'anglaise, brides à l'anglaise et autres articles concernant leur état. Ils se chargent toujours d'exécuter avec zèle et promptitude tout ce qui concerne les réparations de sellerie et de carrosserie. Ils osent espérer, comme par le passé, mériter le patronage de ceux qui voudront bien leur accorder leur confiance. 1 mai—8

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron dimanche soir 26 avril, de l'habitation du soussigné, le nègre américain DIO, âgé d'environ 35 à 36 ans, taille d'environ 5 pieds 7 à 8 pouces, mince et la figure riante, parlant bien le français; *il est étampé sur le front et sur la* poitrine P M en grosses lettres. On le soupçonne d'être parti avec deux américains qui se trouvaient le soir de son évasion devant l'habitation dans un esquif.

La susdite récompense sera payée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des geoles de l'Etat.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
2 mai—5 P B. MARMILLION.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné depuis deux mois et demi, la négresse LUCY, américaine, âgée d'environ 20 ans, taille ordinaire, peau très noire, et grosse gorge, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade et d'un mouchoir de couleur à la tête, elle vend habituellement du lait. On suppose qu'elle se tient dans les parages du faubourg Ste. Marie. Les capitaines de navires et autres, sont avertis de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à la geole.

GABRIEL LEBRETON DESCHAPELLES.
10 avril—3ps,1ps

BONNE OCCASION.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo, barque Venice et divers autres navires un grand et magnifique assortiment de meubles, tels que chaises, miroirs, etc., qui seront vendus à de très bas prix, jusqu'au 9 mai prochain. Le reste sera alors vendu à l'encan pour cidre un comptant. Le soussigné devant partir pour le nord.

G. C. HODGES, rue de la Douane, no 45.

Les personnes qui doivent à G. C. H. sont priées de vouloir bien régler leurs comptes sans délai, et ceux à qui il est dû voudront bien se présenter avant le 9 mai.
28av—6,1d

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district Judiciaire—A tous ceux que ces presentes concernent, salut: Attendu que Thomas Barrett ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, *a été adressé au greffe de cette* Cour où la dite vente fut enrégistrée le 25e jour de mars de l'année 1835, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1831. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 12e. jour de mars de l'année 1835, en vertu d'un ordre de saisie et vente de cette cour rendu le 27 janvier de l'année 1835, dans l'affaire de la Banque de cite de la N. O. contre Richard M. Carter et al.—No. 12070 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Thomas Barrett s'est rendu acquéreur pour le prix de $17,950, savoir: pour le lot et bâtisses $17000, pour l'esclave Sam $500, et pour l'esclave Frank $450.

*Description de la propriété d'apres le transfert judiciaire:*

Un lot de terre situé dans cette paroisse, au faubourg Annonciation ou Lacourse, faisant face à la rue Lacourse, et la place Annonciation, entre les deux rues appelées Pacanier et Annonciation, le dit terrain mesurant 240 pieds de face à la rue Lacourse, cent cinq pieds de face à la rue Pacanier, et 120 pieds de face à la rue Annonciation, s'étendant dans la profondeur dans les directions suivantes, savoir: commençant à la limite de la ru Pacanier, et allant dans la profondeur dans une direction parallèle avec la rue Lacourse 120 pieds; ensuite allant vers la rue Robin dans une direction parallèle avec la rue Pacanier 15 pieds; ensuite, allant à la limite dans la rue Annonciation 120 pieds; le tout mesure française, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent; aussi les esclaves mentionnés dans l'ordre de saisie, savoir, Sam, un mulâtre âgé de 37 ans, et Frank, un nègre âgé de 35 ans.

En foi de quoi j'ai signé ces présentes et apposé le sceau de la dite cour, ce 18e avril 1835.
24 av.il—4 JNO. L. LEWIS, Greffier.

MAGASIN DE MARBRES.
*Rue de la Douane No: 30.*

HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre, des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, du ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, pierres tumulaires et monuments de toute description, *seuls en marbre, frontons &c. Ils ont* des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Tombés fournies dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec réconnaissance, et exécutes avec propreté et célérité. 2 mai

AVIS.

*Quid immerentes hospites vexas, canis? Horace.*

HIER on me vint avertir que certains pédans se plaisaient à condamner en maître du Parnasse la méthode dont je me sers pour instruire la jeunesse. Qu'est ce donc que tout ceci? ma méthode est elle si surprenante; moi qui ai toujours fait les plus grands efforts pour modeler mon école sur les meilleurs auteurs qui aient traité de l'éducation! quoi donc! ces beaux sires prétendraient-ils en savoir plus que les Condillac, les Rollin, les Fénélon? oseraient-ils leurs disputer le pas? voudraient-ils les déposséder du haut rang qu'ils occupent dans la République des lettres? En vérité, il est tout à craindre que ces esprits rétrés et sublimes ne viennent effacer la gloire immortelle de ce grand homme. Mais sur quoi, je vous prie, me trouvent-ils à redire? ah! vous ne savez guère, messieurs! ces bons maîtres s'amusent dans leurs écoles à jouer à colin-maillard; et ils voudraient bien que tout précepteur formât ses élèves comme on montre aux magots à faire des tours. Voilà le point. Mais, sans m'échauffer ici la bile avec ces vénérables barbacols, je parierai tout bonnement 400 piastres qu'ils ne peuvent montrer, dans leurs écoles, des enfants aussi instruits que le sont ceux qui fréquentent depuis peu mes leçons. Que si, après cette offre, ils continuaient encore à caqueter au plus dru, je *les livre dès-à-présent à la risée du public détromé.*

FRANCOIS SAPETTI.
2 mai—3 St. Jacques, 29 avril 1835.

200 Caisses de vin de Bourgogne; 100 caisses Grnaud la Rose et vieux St Julien; 25 caisses Hermitage blanc; 100 caisses Hoch heuner, Geishenmer et Branberger; 200 paniers de Champagne, marque de l'étoile et la couronne, *ainsi que* porcelaine française, linge de table et toile à draps, bas de soie, brodurcs, batistes, rubans, gants &c. à vendre par
CAZEAUX & BIJOTAT.
14 avril rue du Camp no. 36

TRAITES sur Londres à vendre par
23 av KENNEDY, DUREL & co.

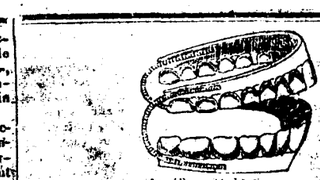

(D. T. EVENS,
*Chirurgien Dentiste, rue de Chartres, No. 147.*

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'il continue à exercer la profession de dentiste et est en tout temps prêt à faire toute espèce d'opérations sur la denture, et à guérir les infirmités des gencives, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans. Il place des dents naturelles ou artificielles montées en argent, depuis une seule jusqu'à un râtelier complet. Il extrait les dents cariées avec le moins de douleur possible; par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement perfectionnée par lui même, et dont on voit une représentation en titre de l'Pris auglnis.

Les avantages que cet instrument possède sur tous les autres actuellement en usage sont, 1o. l'application du ressort à tache au manche de l'instrument, et restant sur le pommot du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, et au moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculaire sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière flatteuse avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien décidée de cet instrument sur tous les autres de ce genre, dispensent d'entrer dans de plus grands détails.

L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr. Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-mêmes.

Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 de l'après midi. 24 avril—1m

LESSIVE à la française, blanchissage et repassage général; en face le pont du bayou St Jean, maison de M. P. Leroux.

Mrs. MARCUS & CO., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de monter un établissement dans le genre français, pour blanchir le linge et en enlever les tâches, sans l'usage d'acide, en le rendant de la *plus grande propreté possible, sans en altérer la* qualité.

Le bel emplacement qu'ils occupent les mettent en même de satisfaire à toutes les demandes.

Ils osent espérer l'encouragement du public par l'ordre qui régnera dans les distributions et le prix du linge, ce qui évitera la perte et le changement.

Venant en ville tous les lundis, les personnes qui désireront prendre des arrangemens avec eux, sont priées de donner leur adresse chez M. Gauthiac, coiffeur, rue de Chartres, encoignure Jefferson.

P. S. Mrs. Marcus & Co. prendront également de arrangemens pour des apprentis. 9 avril—1m

SUCRE—52 boucauts de sucre d'Attakapas, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Fox, à vendre par DUCROS & MORPHY,
6 avril rue la Nile Levée, no 28.

AVIS.

ATTENDU qu'Evariste Lauve et Pierre Raimond Gaillard, executeurs testamentaires de feu Edouard Lauve de la ville de la Nouvelle Orléans, se sont adressés à moi pour faire annuler l'obligation hypothécaire de deux mille cinq cent piastres, signée par le dit Edouard Lauve, en sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Orléans, le deux mars mil huit cent trente trois, conjointement avec Thomas Copping, comme caution:

Il est donné avis par les présentes à tous ceux que cela peut concerner, de déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication officielle du présent avertissement, les raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne serait pas rayée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle Orléans, ce six d'avril mil huit cent trente cinq, et dans la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.

(Signé,) E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
(contre signe) MARTIN BLACHE,
secrétaire d'Etat.
8 avril—30

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que Bernard Marigny, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régistre des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Et étant à ma connaissance que le dit Bernard Marigny est devenu l'acquéreur des esclaves ci-après décrites et vendues par moi le vingt-six février de l'année de Notre Seigneur dix huit cent trente cinq, et la cinquante-neuvième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du quatorze janvier 1835, et rendu sur l'application de Sampson Blossman, curateur de la succession de feu James Patterson et ordonnant la vente des dits esclaves, ci après décrites et appartenant à la dite succession.

*Description des Esclaves,*

Minerva, mulâtresse, âgée d'environ dix neuf ans, adjugée à Bernard Marigny, pour la somme de cinq cent cinquante piastres.

Julienne, négresse, âgée d'environ vingt trois ans, adjugée à Bernard Marigny, pour la somme de cinq cent cinquante cinq piastres.

Conditions de la vente—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations sur les esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel